



COMMUNE DE SAINT-MAXIMIN – DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

# **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Enquête publique sur le projet en cours de révision du plan local d'urbanisme (PLU) et le zonage d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales).**

Par arrêté n° 20171030-059 en date 30 octobre 2017, le maire de la commune de Saint-Maximin a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet en cours de révision du plan local d'urbanisme et le zonage d'assainissement.

Au terme de cette enquête, le conseil municipal approuvera la révision du plan local d'urbanisme et le zonage d'assainissement.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Saint-Maximin  
du **LUNDI 20 NOVEMBRE 2017 AU JEUDI 21 DÉCEMBRE 2017 inclus.**

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Saint-Maximin, pendant la durée de l'enquête :

- **les mardis, de 15 heures à 19 heures ;**
- **les jeudis, de 9 heures à 12 heures ;**
- **et les vendredis, de 15 heures à 18 heures.**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de révision du document d'urbanisme et du zonage d'assainissement et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la mairie à l'adresse suivante :  
**Madame la commissaire enquêteur - Commune de Saint-Maximin - Répidon - BP 22 - 38530 Saint-Maximin.**

Madame Christiane Cousin, désignée en qualité de commissaire enquêteur le 1<sup>er</sup> septembre 2017 par décision (E17000343/38) de monsieur le président du tribunal administratif de Grenoble, siègera à la mairie de Saint-Maximin.

La commissaire enquêteur recevra en mairie de Saint-Maximin les :

- **mardi 21 novembre 2017, de 14 heures à 17 heures ;**
- **jeudi 30 novembre 2017, de 9 heures à 12 heures ;**
- **samedi 9 décembre 2017, de 9 heures à 12 heures ;**
- **jeudi 21 décembre 2017, de 9 heures à 12 heures.**

Le public pourra, en outre, transmettre ses observations et propositions à l'attention de madame la commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : [plu@stmaximin38.fr](mailto:plu@stmaximin38.fr).

Une copie du rapport et des conclusions seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairie.

La présente enquête publique est organisée en application du code général des collectivités territoriales, du code de l'environnement notamment les articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants, du code de l'urbanisme et de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.